



## Événements d'hier

## Le mot du Maire

L'arrivée de l'année nouvelle a bien été cruelle avec la commune de Boves en arrachant à notre affection notre Ami Jean-Paul Chrétien-Laiguillon. Malheureusement cette cruauté fait partie de la vie, du quotidien et aussi de notre incompréhension. Et, il faut continuer à vivre, à avancer. Que cette épreuve nous rende plus fort en nous obligeant à nous montrer digne du dévouement de Jean-Paul.

La commune a connu une recrudescence des vols par effraction en cette période de fin d'année. Ces faits ne sont pas propres à Boves, toutes les communes de notre secteur de police ont à regretter ces agissements. D'après les renseignements obtenus auprès des responsables de la sécurité, il semblerait que les délinquants viennent de zones assez éloignées de notre communauté d'agglomération, région parisienne ou lilloise. C'est pourquoi il ne faut pas, de manière simpliste et radicale, stigmatiser une ou des communautés en particulier. Il ne faut non plus trop entretenir un climat d'insécurité qui finit toujours par pourrir la vie. Il faut prendre quelques précautions pour éviter les tentations comme fermer ses portes, baisser ses volets en cas d'absence, lors d'un déplacement prolongé prévenir ses voisins afin qu'ils jettent un coup d'œil, prévenir la mairie ou les services de police en cas de comportements suspects d'individus, etc. Des dépliants édités par les services de police sont mis en place à l'accueil de la mairie, afin d'informer la population.

Par ailleurs, je pense que les problèmes de la délinquance ne se régleront pas à coup de grandes envolées lyriques promettant le feu et la poix aux jeunes qui sortent de la légalité. La solution ne peut résider que dans le plein-emploi, dans la reconstruction de l'autorité parentale, dans la reconnaissance de l'enseignement public et des enseignants, dans la dignité retrouvée par tous les acteurs sociaux.

Il nous faut donc collectivement relever le défi de taire notre individualisme pour faire en sorte que le moins possible d'hommes et de femmes se sente abandonné au point de ne plus croire en nos valeurs communes. C'est le premier vœu que je formule pour 2013.



Votre maire,  
**Daniel Parisot**

## Pleins feux sur les fêtes

**Mardi 11 décembre 2012**

Spectacle Noël des enfants.



**Samedi 15 décembre 2012**

Noël des enfants de moins de 3 ans.



**Samedi 15 décembre 2012**

Concours des maisons en fêtes.



**Vendredi 18 janvier 2013**

Vœux du maire.



# 2 COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal observent un instant de recueillement à la mémoire de Monsieur Jean-Paul Chrétien-Laiquillon.

## Points supplémentaires inscrits à l'ordre du jour

- Convention avec l'association SEWA FITNESS et cessation de la convention avec Monsieur Zozambe
- Nom du Parking face à la Mairie
- Décision de principe sur la date de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires

## Le maire communique...

### Bureau municipal

Lors de la réunion du bureau municipal il a été décidé d'organiser la réderie des ouins-ouins rue Victor Hugo et rue du Général de Gaulle.

### Trésorerie

La situation de trésorerie le 21 janvier 2013 s'établit à : 1 170 000 €.

### Cellule de veille de la délinquance

Les faits de délinquance relevés sont les suivants :

- en octobre : 1 vol de véhicule léger, 1 dégradation de biens et 2 dégradations de VL,
- en novembre : rien,
- en décembre : 1 vol dans une voiture, 1 vol et 3 cambriolages.

Il est exact qu'il y a une recrudescence des vols et cambriolages. Ceci est général, au niveau de la commune, encore que l'augmentation pour Boves



soit inférieure à celle constatée dans les communes voisines.

### Contrat AREMA 2013 entretien du marais

Organisation dans les prochains jours d'une réunion avec le conservatoire des sites.

## Points mis au vote...

### Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation

Le maire a signé le marché d'entretien des installations de chauffage. Ce marché est confié à la société Missenard.

### Questions évoquées à Amiens Métropole

J'ai fait parvenir au président d'Amiens Métropole, au conseiller général Jardé et à Madame la députée Pompili une lettre que j'ai adressée à Monsieur le Préfet, lui demandant de compenser les charges induites par la présence des gens du voyage sur l'aire du Four à Chaux.

### Avenant au contrat SIER

Il est nécessaire de transférer suite aux modifications structurelles des SIER, la compétence entretien de l'éclairage public à la FDE de la Somme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### Remboursement à la Maison pour Tous

Les frais de papeterie supportés par la Maison pour Tous pour les vœux s'élèvent à 100, 80 €. Le maire est autorisé à subventionner l'association à hauteur de sa charge.

### Renouvellement du contrat collectif d'assurance

Le maire est autorisé à signer le renouvellement du contrat collectif d'assurance par le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour la période 2013-2016. La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2013.

### Convention pour un fonds de concours avec Amiens Métropole

Pour obtenir la participation financière de la communauté d'Amiens Métropole au titre des travaux de réalisation de la Voie verte, il convient de passer une convention.

Le maire signera une convention pour un fonds de concours à hauteur de 35 % de la dépense réelle dans la limite d'un maximum de 195 000 €.



### Convention de remboursement de frais de maîtrise d'œuvre

Le maire est autorisé à signer une convention avec la communauté d'Amiens Métropole pour le remboursement des frais de maîtrise d'œuvre relatifs à la voie Verte et au Belvédère.

### Marché de fourniture de repas pour le restaurant scolaire

La commission d'appel d'offres propose de retenir la Société API. Le maire peut signer le marché de fourniture de repas pour le restaurant scolaire attribué à la société API pour une durée d'un an à compter du 14 mars 2013 renouvelable 3 fois.



# SEANCE DU 24 JANVIER 2013

## Bien vivre à Boves

### ■ Dans le respect de chacun...

#### Citoyenneté

La commune n'a pas instauré de taxe de balayage. Elle fait donc confiance à chaque citoyen pour qu'il maintienne le trottoir devant chez lui en parfait état de propreté, y compris en période hivernale en poussant la neige dans le caniveau. Cette propreté inclut le fait de rentrer sa poubelle en dehors du jour de ramassage des ordures ménagères.

#### Attention au respect des règles du code de la route

Il est rappelé que la vitesse est limitée à 30 km/h sur la portion de la rue Victor Hugo comprise entre la rue du Pezas et le magasin COOP. Il s'agit d'une zone dite 30 km/h sur laquelle le piéton est prioritaire.



#### Savoir vivre

Il est dommage de devoir rappeler que, lorsqu'une poubelle est mise à la disposition des usagers ou lorsqu'un point de ramassage du verre est prévu, ce n'est pas pour créer un dépotoir autour.

Le fait de laisser des sacs remplis d'ordures au pied des poubelles ou des bacs à verre oblige les agents communaux, qui sont payés par les impôts versés par les Bovois, à collecter ces déchets et ainsi à perdre du temps qui pourrait être consacré à un autre travail, notamment à l'entretien du patrimoine communal.

#### Subvention de l'Etat : dotation aux équipements des territoires ruraux

Pour 2013, la commune de Boves reconduit les demandes non honorées en 2012 (rénovation des menuiseries à l'étage de la mairie).

#### Création d'un RAM communal

La commune décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, un Relais d'Assistance Maternelle au niveau communal (RAM).



#### Convention avec SEWA FITNESS

Remplacement de la convention avec M. Zozambe par une convention avec SEWA FITNESS.

#### Dénomination du parc devant la mairie

Après avoir pris l'avis de M<sup>me</sup> Chrétien et de ses filles, le maire suggère d'appeler cet espace le "Parc Jean-Paul Chrétien-Laiguillon".

#### Nouveaux rythmes scolaires

Après une première réunion avec les enseignants et nos agents responsables de l'animation, un questionnaire a été

adressé aux parents afin que ceux-ci fassent connaître leurs préférences en matière d'horaires et de cours le mercredi ou le samedi.

L'analyse des questionnaires est en cours. Prochainement nous rencontrerons les parents d'élèves, puis ensuite les associations et nous conclurons sur une réunion générale au cours de laquelle sera arrêtée la proposition du maire et de l'association des parents d'élèves. Après avis de l'inspecteur de secteur, une proposition de délibération sera soumise au conseil municipal.

Nous avons l'obligation de faire connaître pour le 8 février 2013 au Conseil Général et pour le 31 mars au Préfet du Département la date choisie par la commune pour mettre en place cette réforme. L'état actuel des informations, la mise en place en 2013 conduirait l'Etat à attribuer 50 € par enfant, mesure qui ne semble pas pérenne. Par ailleurs, l'année 2014 est une année électorale. Mettre en place un tel bouleversement dans un délai très court (vote fin mars - budget en mai juin) sera encore plus délicat. C'est pourquoi, je propose la mise en place, par principe, au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Sachant que le maire agit en la circonstance en tant qu'agent de l'Etat et qu'il n'est pas demandé à la commune de se prononcer sur le bien-fondé de la réforme mais sur la capacité de la commune à mettre en place ce nouveau dispositif au 1<sup>er</sup> septembre 2013.





## Vendredi 1<sup>er</sup> février 2013

Remise des récompenses des maisons en fêtes, accueil des nouveaux arrivants.

## Samedi 16 février 2013

Concours de manille par le club des aînés de Boves, à la salle des fêtes.

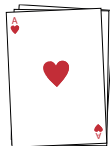
Début du concours : 14 h 30.

Inscription sur place : 8 €.

Buvette, buffet : sandwiches variés, pâtisseries.

Nombreux lots : produits festifs, outillage, filets garnis.

Renseignements : Odette Jouin au 03 22 03 23 98 ou Jean-Louis Leclerc au 03 22 9 23 38.



## Du lundi 18 février au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013

Accueil de loisirs pour les vacances d'hiver : les enfants auront la possibilité de participer à des sorties telles que celle à Mégaparc, à Amiens (Mégacité).

Des activités seront mises en place avec les associations

locales : Les jardins ouvriers, Les cigales, la pétanque "Les boules Ouins Ouins".

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant, au Palais des Enfants 09 64 35 25 63.



### Paroisse Saint Domic

Dimanche 10 février, à 10 h, messe

**Contact :** Brigitte Hopquin au 03 22 09 22 93  
Nelly Derumaux au 03 22 09 20 56  
Jacqueline Leblan au 03 22 09 24 78

**MAISON POUR TOUS DE BOVES**  
Vous avez entre 6 et 14 ans, les arts du cirque vous fascinent. Nous vous proposons un stage

### Initiation aux arts du cirque

- acrobaties
- jonglerie (foulards, balles, cerceaux, assiettes chinoises, diabolos, massues boîtes à cigares...)
- équilibres (Rouleau américain, boule, pédal'go, monocycle...)
- sensibilisation à l'art clownesque et au jeu d'acteur

Le stage se déroulera **du Lundi 25 février au Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013** au gymnase Denis-Papin – rue Denis Papin – Longueau.

Il sera encadré par une équipe de professionnels en partenariat avec l'association Cirqu'Onflexe, centre d'initiation aux arts du cirque d'Amiens.

*Ne pas payer sur la voie publique.*

**Pour plus de renseignements :**  
Maison Pour tous de Boves  
Madame Annie Lefèvre 19 rue du 8 Mai – 80440 Boves  
Tél - 06.37.41.90.07 (Répondeur)  
mptboves@gmail.com  
www.mptboves.over-blog.com  
Facebook : Maison pour tous Boves

## Permanences en mairie de Boves

### Barbara Pompili, Députée

Vendredi 1<sup>er</sup> février 2013, de 11 h 30 à 13 h.  
Prendre rendez-vous au 03 22 91 65 33.

### Olivier Jardé, Conseiller général

Samedi 9 mars 2013, dès 8 h.  
Prendre rendez-vous au 03 22 91 74 86.

## Aider nos aînés à rester chez eux

Le SIVOM du canton de Boves propose un service d'aide à domicile pour toute personne retraitée ou handicapée, en fonction du niveau de dépendance.

### L'aide à domicile

Elle est chargée de l'entretien courant de l'habitation et de la préparation des repas. Elle peut aider à l'hygiène corporelle et veiller au confort de la personne, la stimuler dans les actes de la vie. Elle peut aussi effectuer des courses dans le quartier.



### L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Cette aide financière s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes essentiels de la vie courante.

### Le portage de repas à domicile 7 J/7

Régulièrement ou occasionnellement, ce service permet la livraison d'un repas à domicile (potage, entrée, plat principal, laitage et dessert).

### La téléalarme

En cas d'urgence, la personne appuie sur l'émetteur qu'elle garde en permanence sur elle (pendentif). Le transmetteur placé près du téléphone déclenche l'appel à une centrale d'écoute.

### Pour plus d'informations

SIVOM du Canton de Boves  
112 bis rue Victor Hugo - 80440 Boves  
Tél. : 03 22 09 39 09